

ENQUETE PUBLIQUE

N°E 24000221/38

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE

SECTEUR DE LA BALME,

**SUR LA COMMUNE DE LA CLUSAZ
(Haute-Savoie)**

SOMMAIRE

- 1. GENERALITES**
- 2- ORGANISATION ET PREPARATION DE L'ENQUETE**
- 3- COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUÊTE**
- 4- PUBLICITE**
- 5- DEROULEMENT DE L'ENQUETE**
- 6- PV DES PERMANENCES**
- 7- OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUETE**
- 8- ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DURANT L'ENQUETE**
- 9- OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**
- 10-REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE (MO) AUX OBSERVATIONS**
- 11-COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES REPONSES
DU MAITRE D'OUVRAGE (MO) AUX OBSERVATIONS**

1-GENERALITES

1.1 Présentation de l'enquête publique

Le document « *Enquête publique Projet de réaménagement du col de la Balme* » émis par La Clusaz présente les enjeux du projet, les étapes des réflexions qui ont conduit à la demande d'ouverture de l'enquête publique.

1.2 Cadre législatif et réglementaire

Le 12/12/2024 Monsieur le maire de LA CLUSAZ demande au tribunal administratif de GRENOBLE la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet d'aménagement du domaine skiable, secteur de la Balme sur la commune de la Clusaz (haute -Savoie)

1.3 Foncier concerné par le projet :

Commune de La Clusaz délibération du conseil municipal du 09/01/2025

Parcelles communales N°A 5478, A 5479, A 5421

Commune de La Giettaz délibération du conseil municipal du 27/09/2024

Parcelle communale N°OB 0001

2- ORGANISATION PREPARATION DE L'ENQUETE

2.1 Nomination du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a été nommé par le tribunal administratif de Grenoble le 26 décembre 2024

2.2 Nombre et dates des permanences en mairies

En mairie de La Clusaz

Lundi 10 février 9h 12h

Mercredi 19 février 9h

Samedi 1^{er} mars 9h 12h

Lundi 17 mars 14h 17h

En mairie de La Giettaz :

Lundi 10 mars 8h 30 11h 45.

2.3 Réunions avec le Maitre d'ouvrage (MO).

Le 8 janvier 2025, réunion en mairie de la Clusaz.

Personnes présentes :

Mr le Maire de La Clusaz D.Thevenet

Mr M. Rechon-Reguet Responsable projet

Mr JC. Hoff Directeur SATELC
Mr T. Francou Directeur Technique & Exploitation SATELC
Mme L.Tochon Service Urbanisme et Foncier
Mr B Thomasson DGS mairie La Clusaz
Le commissaire enquêteur JP.Coendoz

But de la réunion :

Présentation du projet au commissaire enquêteur, les enjeux pour la station, le projet lui-même, le planning de réalisation.

Le 3 février, visite du site :

Personnes présentes :

Mr T.Francou

Mr M. Rochon-Requet

Mr T.Vulliet

Le commissaire enquêteur JP Coendoz

But de la visite :

Voir l'implantation du télésiège actuel, en particulier les gares de départ et d'arrivée avec explications sur les gares du futur télésiège.

Prendre connaissance des pistes de ski, le commissaire enquêteur a emprunté à ski la piste devant être aménagée, au cours de la descente, Messieurs Francou et Rochon-Requet ont commenté les travaux prévus pour le reprofilage des pistes. Cette visite était utile pour comprendre bien fonder du projet.

2.4 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Réaménager une partie des pistes de ski de la combe de La Balme :

Terrassements sur les pistes pour les rendre plus accessibles aux skieurs « moyens ».

Reprofilage de certaines zones en dévers pour sauvegarder la neige.

Terrassements localisés pour sécuriser des portions difficiles à skier

Pistes Bergerie en 2025.

Piste Blanchot en 2026.

Pistes Crintiaux et Tête Blanche en 2026

Réseau neige de culture:

Piste Bergerie, extension du réseau neige sur la piste de la Bergerie (canalisations et enneigements,) mise en service 2025.

Piste Blanchot, les canalisations seront mises en place en 2026 en même temps que le terrassement des pistes. Les enneigements ne seront pas installés tout de suite, seulement lorsque l'enneigement le nécessitera. Cette anticipation évitera des terrassements futurs. Dans cette tranchée les gaines pour les utilités de la gare d'arrivée du nouveau télésiège seront installées.

L'implantation de la ligne des enneigements est clairement mentionnée sur le plan « Permis

d'aménager poste de ski alpin » dans l'annexe 6 du dossier d'enquête.

Remplacement du télésiège du col de La Balme.

Télésiège actuel : 4 places non débrayable. Débit 2400 skieurs/heure

Nouvel équipement 6 places débrayable. Ce nouveau télésiège n'a pas pour but une augmentation importante du débit horaire de skieurs, débit 3000 skieurs/heure.

Mise en service 2026.

Sécurité avalanches :

Un nouveau système de déclenchement sera installé pour sécuriser la zone.

3 – COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE

Délibération des conseils municipaux des communes de La Clusaz et La Giettaz

Arrêté d'enquête publique

Avis d'enquête, photos des affichages, PV affichages huissier, certificats de publication

Résumé non technique

Etude d'impact

Annexe étude d'impact

Avis MRAe

Note de réponse à l'avis de la MRAe

Avis conforme du STRMTG

4 - PUBLICITE

Sur le site internet de la mairie de La Clusaz : Information sur l'objet de l'enquête et sa durée.

Dans le journal Dauphiné Libéré publication du texte intégral d'information de l'enquête le 23/01/2025

Dans le journal L'Essor Savoyard publication du texte intégral d'information de l'enquête le 23/01/2025

Affichage de l'avis d'enquête :

En mairie de la Clusaz

Au départ du télésiège de La Balme

A la gare d'arrivée du télésiège de la Balme

En mairie de La Giettaz

Les photos des documents listés ci-dessus sont joints au dossier en annexe 4.

5-DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Quatre permanences se sont déroulées en mairie de La Clusaz, commune à l'origine de ce projet s'intégrant dans son domaine skiable existant.

Une permanence a été assurée en mairie de la Giettaz, commune concernée par le projet uniquement par l'emprise au sol de la gare d'arrivée du nouveau télésiège.

La Giettaz n'intervient pas dans le déroulement du projet.

L'enquête s'est déroulée normalement sans remarque particulière.

6- PV DES PERMANENCES

6-1 En mairie de La Clusaz

Lundi 10 février 9h 12h aucune visite.

Mercredi 19 février 9h 1 visite

Samedi 1^{er} mars 9h 12h 4 visites

Lundi 17 mars 14h 17h aucune visite

6- 2 En mairie de La Giettaz :

Lundi 10 mars 8h 30 11h 45 5 visites.

Lorsque je suis arrivé (JP Coendoz commissaire enquêteur) en mairie de la Giettaz, le registre « papier » d'enquête à disposition du public n'avait pas été envoyé par la mairie de la Clusaz, cependant, le dossier d'enquête était disponible et complet.

J'ai immédiatement contacté la mairie de la Clusaz pour que quelqu'un achemine au plus vite ce registre oublié, ce qui fut fait immédiatement.

Avant que le registre soit livré par un employé de La Clusaz, une personne est venue pour déposer une observation. Je l'ai informée de la situation et lui ai proposé deux solutions :

Attendre que le registre arrive ou bien :

Utiliser mon ordinateur personnel avec lequel elle pouvait déposer son observation sur le registre dématérialisé à disposition du public.

Elle a refusé cette proposition et a dit qu'elle déposera son observation depuis son domicile sur le registre dématérialisé.

Bien que cette personne, qui n'a pas laissé ses coordonnées, n'ait pas été en mesure de déposer sur le registre « papier », la solution qui lui a été proposée lui permettait de s'exprimer par sur le registre dématérialisé.

Il n'y a donc pas eu d'entrave à son souhait de s'exprimer.

Après réception du registre 4 personnes ont déposé leurs observations écrites

POINT IMPORTANT A SOULIGNER :

Entre l'ouverture de l'enquête et le jour de la seule permanence tenue en mairie de la Giettaz, personne n'est venu en cette mairie pour déposer un avis sur le projet.

Le témoignage écrit de Monsieur le Maire de La Giettaz confirme ce fait. (voir annexe 6)

L'absence du registre « papier » en mairie de la Giettaz pendant une partie de l'enquête n'a donc pas nuit à son déroulement normal.

7- OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUETE

7-1 Sur le registre dématérialisé :

Nombre total d'observations recueillies (voir annexe 2-1) **676**

Observations non prises en compte (doublons, incorrectes) **15**

Observation d'anonymes : **247**

Observations prises en compte : **661**

Sur le tableau Excel d'analyse des observations, elles sont identifiées par la lettre W+ le N°

7-2 Sur les registres « papier » en mairies :

De La Clusaz :5 observations déposées (voir copies en annexe 2-2)

Observations positives :4 (observations 1 à 4).

Observation négative :1(observation 5)

Sur le tableau Excel d'analyse des observations, elles sont identifiées par la lettre C+ le N°

De La Giettaz : 4 observations déposées (voir copies en annexe 2-3)

Observations négatives demandant commentaires : 4

Sur le tableau Excel d'analyse des observations, elles sont identifiées par la lettre G+ le N°

7 -3 Lettre déposée en mairie de La Clusaz : 1 (voir copie en annexe 2-4)

Observation positive ne demandant pas de commentaire : 1

Sur le tableau Excel d'analyse des observations, elles sont identifiées par la lettre L+ le N°

7 -4 Observations envoyées par mail en mairie de La Clusaz : ce mail à été joint au registre

Dématérialisé : contribution W 676.

7 -5 Totalité des observations recueillies toutes sources confondues :

686 observations recueillies

15 observations non retenues

671 observations valides prises en compte.

329 observations positives dont 12 demandent commentaires

342 observations négatives dont 184 demandent commentaires

63 observations positives anonymes

184 observations négatives anonymes.

Voir annexe 2-5 tableau récapitulatif des observations recueillies.

8 – ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PENDANT L'ENQUETE :

8 -1 Généralités:

Les arguments avancés par les opposants au projet sont souvent les mêmes ou voisins.

La lecture de ces observations et leur analyse permet de dégager des thèmes de remarques dont les réponses répondront aux arguments des opposants au projet.

Remarque : il paraît souhaitable qu'une réponse particulière dédiée aux collectifs ou associations dont les remarques sont jointes en annexe 2-1 « contributions registre » zip.

8 -2 Thèmes des observations négatives demandant une réponse ou justification de la part du maître d'œuvre :

Projet d'un autre âge, trop tard, démodé, l'avenir n'est pas de prolonger artificiellement le

passé, le tout ski est démodé, un temps viendra où l'activité hivernale ne sera plus rentable.

Projet à court terme. Fuite en avant.

Défiguration de la combe de La Balme, modification du paysage pendant travaux et en exploitation.

On doit s'adapter au changement climatique.
 Réfléchir sur un autre développement du tourisme en montagne.
 Impact imparable sur l'écosystème, non-respect de l'environnement.
 Le projet va amener plus de monde à la station donc impact sur l'environnement.
 Irrespect de la nature.
 Augmentation de la consommation d'énergie d'où émission de GES.
 Modification de la ligne de crête du col de la Balme.
 Non-respect des zones protégées.
 Artificialisation des sols.
 Consommation d'eau pour neige de culture. La ressource en eau doit être protégée.
 La fonte de la neige de culture entraîne une érosion des sols.
 L'OFB écrit que la station de La Clusaz a établi un système de pompage illégal d'eau pour alimenter des canons à neige. Il est fait état par ailleurs d'un litige avec la retenue de La Colombière, s'agit-il du même sujet ?
 Problèmes routiers supplémentaires engendrés par l'accroissement de touristes.
 Problèmes de stationnement dans la station déjà saturée et au parking de la Balme.
 Investissement lourd, qui finance ? nos impôts ? manque de transparence, argent gaspillé car projet non rentable.
 Quelle garantie de la fiabilité économique du projet ?
 Le ski devient une activité réservée à une couche de population réduite à cause de son coût. L'investissement profitera à cette couche aisée de population.
 L'évolution de la station est critiquable, beaucoup de résidences secondaires, le projet va encore favoriser ce développement.
 La municipalité est fermée et sectaire, c'est pourquoi il y a beaucoup de contributions anonymes.
 Prendre en compte toutes les remarques de la MRAe.
 Les contributions d'organismes listés ci-dessous mériteraient une réponse dédiée du maître d'ouvrage bien que les réponses aux remarques ci-dessus répondent en grande partie à leurs interrogations.
 N° 353 Avis du collectif Fier-Aravis
 N°424 Résilience Montagne.
 N°524 Mountain wilderness.
 N°546 Fédération de haute Savoie Pêche et Protection du Milieu aquatique.
 N°579 Avis de FNE Haute Savoie à l'enquête publique.
 N° 137 Résultats et analyse ?
 N°225 Cour des comptes Les stations de montagne face au changement climatique.

9 - OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Sur le dossier présenté à l'enquête :
 Le dossier peut être qualifié de complet. Comme tous les dossiers de ce genre, il est très technique, certains chapitres ne s'adressent qu'à des spécialistes.
 Plusieurs bureaux d'étude spécialistes qualifiés dans des domaines particuliers ont été mis à contribution, leurs conclusions doivent être considérées fiables.

Un point important reste un sujet de discussion : La vitesse à laquelle le changement climatique évolue.

Depuis plusieurs années, des climatologues et autres scientifiques reconnus travaillent sur ce sujet. A mon avis, ils sont toujours trompés sur la vitesse à laquelle le changement s'opère.

CLIMSNOW, entité reconnue, n'est-elle pas elle aussi soumise à cette incertitude ? les systèmes d'extrapolations sur la variation du climat ont-ils suffisamment de « coefficients de sécurité » peu de recul ? Les conclusions ne sont-elles pas trop optimistes ? Nul ne le sait. Il est normal que l'on s'interroge sur le bienfondé d'investissements ayant un impact environnemental et dont la durée de fonctionnement est hypothétique.

Pourquoi une activité estivale n'est pas prévue ? VTT par exemple ?

Stockage de neige durant l'été : cette technique est pratiquée dans certaines stations, ce procédé permettant de conserver la neige d'une année sur l'autre peut conduire à économiser de la neige de culture de réduire la consommation d'eau et peut-être les besoins en énergies donc en CO2 rejeté.

Deux bilans seraient à faire :

Un bilan énergétique pour comparer l'énergie nécessaire au stockage de la neige (utilisation d'engins à moteurs thermiques) à celle consommée pour produire une quantité de neige de culture équivalente à celle stockée.

Un bilan CO2 de ces deux consommations d'énergies serait à produire.

Réponse à l'avis de la MRAE :

Quelques points mineurs seraient à préciser Voir annexe 3.

10 – REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE AUX DIFFERENTES OBSERVATIONS

Les réponses sont jointes au dossier en annexe 7

11- COMMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE :

11-1 Aux observations du public :

Le maître d'ouvrage a regroupé les thèmes listés au point 8-2

Observations :

- *Projet d'un autre âge, trop tard, démodé, l'avenir n'est pas de prolonger artificiellement le passé, le tout ski est démodé, un temps viendra où l'activité hivernale ne sera plus rentable, projet à court terme, fuite en avant*
- *Réfléchir sur un autre développement du tourisme en montagne. Impact irréparable sur l'écho système, non-respect de l'environnement.*
- *Evolution de la station critiquable, beaucoup de résidences secondaires, le projet va encore favoriser ce développement.*

Réponse :

La réponse du MO met en avant le caractère réfléchi du développement d'ensemble de la station, peu de place est laissée à l'improvisation, cette réponse est recevable.

Observation :

La commune est fermée et sectaire

Réponse :

Ce genre d'observation est déplacé dans une enquête publique

L'expérience montre que tout projet a ses détracteurs.

Quand ils sont politiques, leur présence dans une enquête environnementale ne peut être prise en compte.

Malgré cela il faut souligner que la réponse du MO fait état des efforts faits pour communiquer sur le projet.

Observations :

***Investissements lourds, qui finance ? nos impôts ? manque de
Transparence, argent gaspillé.***

Garantie de fiabilité économique ?

Ski réservé à une couche de population réduite à cause de son coût.

Réponse :

La réponse du MO est claire sur le financement et présente des Conditions commerciales offertes au public tout à fait correctes.

Observation :

***Problèmes routiers supplémentaires, problèmes de stationnement
dans la station.***

Réponse :

Les mesures pour répondre à ces problèmes sont prises en compte.

Observation :

***Augmentation de la consommation d'eau et d'énergie et d'émission de
GES***

Réponse :

Concernant l'accroissement de la consommation d'Energie, le MO argumente sur le fait que l'accroissement de consommation d'énergie inévitable due aux enneigeurs sera compensée par des gains liés à une exploitation optimisée d'autres consommateurs d'énergie cet argument est recevable. La consommation d'eau sera conforme aux exigences légales.

Observation :

***L'OFB écrit que la station de la Clusaz a établi un système de pompage
Illégal d'eau..... Fait état d'un litige avec la retenue de la Colombière....***

Réponse :

Le MO reconnaît avoir utilisé le surplus d'une source. Les chiffres du volume prélevé et ce celui que permettait l'autorisation de prélèvement sont très éloignés, le volume prélevé étant très inférieur au volume autorisé, il est difficile d'estimer les conséquences de ce prélèvement. L'infraction a été stoppée en 2023. Aucune régularisation administrative n'avait été faite pour ce prélèvement. La juridiction administrative doit se prononcer.

Observation :

Défiguration de la combe de la Balme, modification du paysage.

Non-respect des zones protégées. Artificialisation des sols.

Le projet va amener plus de monde à la station, donc impact sur

L'environnement, irrespect de la nature.

Réponse :

La réponse du MO est recevable et n'appelle pas de commentaire.

11-2 Aux observations du commissaire enquêteur :

Observation :

CLIMSNOW, entité reconnue, n'est-elle pas soumise à.....

Réponse :

Le MO s'appuie sur la crédibilité d'experts climatologues que l'on peut ou doit croire aujourd'hui, un doute subsistera toujours

Observation :

Pourquoi une activité estivale n'est pas prévue.

Réponse :

La réponse du MO montre qu'il s'agit d'un choix délibéré basé sur des réflexions tout à fait recevables.

Observation :

Stockage de neige durant l'été :

Réponse :

Le bilan énergétique, donc de rejet de CO2e parle de lui-même, il est négatif, cette solution doit être écartée.

Observation :

Prendre en compte toutes les observations de la MRAe :

Réponse :

Les réponses du MO sont satisfaisantes, elles répondent de façon précise à des questions précises.

Seul un point reste subjectif : l'augmentation du nombre de skieurs dans la station

On ne peut pas imaginer que le nouveau télésiège n'atteindra pas son débit nominal de 3000 skieurs/heure en cas d'affluence.

11-3 Aux observations des « associations » :

Ces associations formulent des observations souvent voisines où équivalentes à celles du public, le MO a toutefois répondu individuellement à chacune d'elles en mettant l'accent sur leurs particularités.
Ces réponses sont recevables et disponibles en annexe 7.

Cas « particulier » de l'observation W 225 qui mérite une réponse dédiée :

Ce document intitulé « cour des comptes » est globalement critique sur les Investissements en montagne et principalement pour les stations de ski.

Réponse :

La réponse du Maître d'Ouvrage démontre sa vision globale du développement de la station dans le temps et dans les choix des investissements réalisés et projetés.
Elle montre aussi le montage structurel et financier du projet qui présente des garanties De très bonnes garanties de fiabilité.
Voir réponse du MO en annexe 7.

FIN DU RAPPORT D'ENQUETE

Verel-Pragondran le 16 avril 2025

Le Commissaire enquêteur

Jean-Pierre Coendoz

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Coendoz', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.